

CENTRE DE LOISIRS DE HAUTEVILLE-LÈS-DIJON

OCTOBRE 2022

Nous organisons, avec l'aide de la C.A.F, un centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint 2022, pour les enfants scolarisés et dans la limite des 12 ans, du 24 au 28 octobre 2022.

ATTENTION !!! : nombre de places limitées

- **Inscription ferme et définitive**
- **Chaque jour réservé sera facturé à l'exception des absences justifiées uniquement sur présentation d'un certificat médical,**
- **les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés au centre de loisirs**
- **Aucune modification ne pourra être apportée pendant le centre**

Si vous êtes intéressés, nous vous demandons de remplir le bulletin d'inscription ci-joint (un par enfant) L'organisation et le nombre d'animateurs dépendent du nombre d'enfants inscrits. Pour cette raison, veuillez remettre les imprimés exclusivement en mairie (03 80 58 07 08), jusqu'au vendredi 7 octobre 2022 dernier délai.

Horaires de fonctionnement :

09 h à 12 h : activités

12 h à 14 h : repas

14 h à 17 h : activités + goûter à prévoir par les parents

Garderie de 7 h 15 à 9 h et de 17 h à 18 h 15.

Tarifs 2022 : (ci-dessous)

Ils intègrent les activités, le repas et les garderies (matin et soir). Un barème dégressif est appliqué selon le quotient familial CAF. Si vous pensez pouvoir en bénéficier, merci de nous fournir **la photocopie de votre avis CAF indiquant votre quotient familial** (si ce dernier n'a pas été déposé sur le portail famille).

Les sorties sont réservées exclusivement aux enfants fréquentant le centre de loisirs.

Pour chacune d'elles, les enfants devront être inscrits à l'avance, au plus tard la veille, le nombre de participants étant limité.

Journée AVEC repas pour les hautevillois

QF	TAUX D'EFFORT	Montant plancher/plafond
< = 750	0,50 %	2,50 €
> 750	1,00 %	18,00 €

Une majoration de 15 % sera appliqué aux familles résidant hors de la commune

Journée SANS repas pour les hautevillois

QF	TAUX D'EFFORT	Montant plancher/plafond
< = 750	0,35 %	1,75 €
> 750	0,70 %	12,60 €

Une majoration de 15 % sera appliqué aux familles résidant hors de la commune

Les familles non allocataires devront fournir leur dernier avis d'imposition pour déterminer un quotient (revenu imposable/ nombre de part/divisé par 12). Ainsi, la même formule sera appliquée pour déterminer la tarification. Le montant facturé ne pourra pas dépasser le montant plafond.

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS DE HAUTEVILLE-LÈS-DIJON
DU 24 au 28 octobre 2022**

(à remettre en mairie jusqu'au vendredi 7 octobre 2022 dernier délai)

M. et/ou Mme.....

Adresse Tél.....

Adresse mail N° Allocataire de la CAF

Inscrit mon enfant

NOM : **Prénom :** **Date de naissance :**

Inscription à la journée		
	sans repas	avec repas
Lundi 24/10/2022		
Mardi 25/10/2022		
Mercredi 26/10/2022		
Jeudi 27/10/2022		
Vendredi 28/10/2022		
Inscription pour la semaine complète		
	sans repas	avec repas
Semaine du 24 au 28/10/2022		

- **Personne(s) à prévenir en cas de nécessité :**

Tél. :

- **Nom des personnes pouvant récupérer l'enfant à la sortie du Centre :**

- **Problèmes de santé à signaler au Directeur du Centre (par exemple, allergie...) :**

- **Assurance responsabilité civile : compagnie et n° d'adhérent :**
(Joindre attestation ou justificatif)

A Hauteville-Lès-Dijon, le

Signature du Responsable :